

Service communication  
Tél. : 24 66 40

Vendredi 22 juillet 2016

## DOSSIER DE PRESSE



Le Parc naturel de la mer de Corail, piloté par la Direction des affaires maritimes, organise trois journées de réflexion et de débats, réunissant des experts locaux, nationaux et internationaux, autour d'un **atelier scientifique**. L'atelier, qui débute lundi 25 juillet dans les locaux de la Communauté du Pacifique (CPS) et se poursuit jusqu'au mercredi 27 juillet, a pour objectif de **décliner scientifiquement le plan de gestion du parc de la mer de Corail**. Ce projet bénéficie d'un appui logistique et financier de *The Pew Charitable Trusts* et son programme *Global Ocean Legacy*.

### Un atelier scientifique : deux objectifs

> Le premier objectif est d'émettre une **expertise scientifique** concertée sur la première ébauche du plan de gestion du parc de la mer de Corail.

> Le deuxième objectif est de proposer des pistes pour l'établissement d'un premier **agenda scientifique** pour le parc.

### Le Parc de la mer de Corail

Le Parc naturel de la mer de Corail a été créé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en Avril 2014. Il couvre la totalité de de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie soit près de 1,3 million de km<sup>2</sup>.

### Le comité de gestion du parc de la mer de Corail

Le parc s'est doté d'un comité de gestion, composé de représentants des institutions, des aires coutumières, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales, qui élabore et propose un plan de gestion.

Les grands axes de ce plan ont été validés le 7 juillet dernier, lors du 3<sup>e</sup> comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Dans un délai de 3 ans, soit en avril 2017, le plan sera soumis pour approbation au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il sera d'abord soumis à une phase de consultation publique à partir de novembre 2016.

## Programme

Cet atelier est organisé par un comité de pilotage composé de membres du comité de gestion, de la direction des affaires maritimes, du service de la coopération régionale, du haut-commissariat, des invités internationaux et référents scientifiques.

L'atelier se tiendra sur 3 jours du 25 au 27 Juillet 2016 à la CPS, et sera structuré selon le programme suivant:

- Une journée de présentations.
- Une journée d'ateliers autour des grands axes du plan de gestion du parc de la mer de Corail
- Une demi-journée de synthèse et de travail sur l'agenda.
- Une demi-journée de restitution et d'échanges avec le comité de gestion.

Evènements en parallèle de l'atelier :

- Conférence publique de Daniel Pauly, le 26 juillet, de 18h à 20h à l'IRD.
- Sortie récréative le 28 juillet en fonction de la disponibilité des participants.

## Liste des participants scientifiques

Nom	Prénom	Affiliation	Pays
Daniel	Pauly	University of British Columbia	Canada
François	Guilhaumon	Institut de recherche pour le développement	France
Philippe	Bouchet	Museum National d'Histoire Naturelle	France
Graham	Edgar	University of Tasmania	Australie
Michel	Pichon	Museum of Tropical Queensland	Australie
Ben	Palmer	Great Barrier Reef Marine Park Authority	Australie
Clive	Wilkinson	Reef and Rainforest Research Centre Ltd	Australie
Nanise	Kuridrani	Ministry of Fisheries & Forests	Fidji
John Reuben	Sulu	Ministry of Fisheries and Marine Resources	Iles Salomon
Augustine	Mungkaje	University of Papua New Guinea	Papouasie Nouvelle Guinée
Leanne	Fernandes	The International Union for Conservation of Nature	Fidji
Mark	Meekan	University of Western Australia	Australie
Jessica	Meeuwig	University of Western Australia	Australie
Anton	Van Helden	Royal Forest and Bird Protection Society	Nouvelle Zélande
Laurent	Vigliola	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Laurent	Wantiez	Université de la Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Charles	Gonson	Ifremer	Nouvelle-Calédonie
Bertrand	Richer de Forges	Museum National d'Histoire Naturelle	Nouvelle-Calédonie
Tyffen	Read	Aquarium des Lagons	Nouvelle-Calédonie
Yves	Letourneur	Université de la Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Christophe	Menkes	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Jérôme	Aucan	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Richard	Farman	Aquarium des Lagons	Nouvelle-Calédonie
Sylvie	Goyet	Communauté du Pacifique	Nouvelle-Calédonie
Catherine	Sabinot	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Estienne	Rodary	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Marlène	Degremont	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Eric	Vidal	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Claire	Garrigue	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Solène	Derville	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Valérie	Allain	Communauté du Pacifique	Nouvelle-Calédonie
Francesca	Benzoni	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Claude	Payri	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Claire	Goiran	Université de la Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Martin	Patriat	Ifremer	Nouvelle-Calédonie
Julien	Collot	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	Nouvelle-Calédonie
Samuel	Etienne	Agence de Développement Economique de la NC	Nouvelle-Calédonie
Anne	Lorrain	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie
Gael	Lagadec	Université de la Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Cameron	Diver	Communauté du Pacifique	Nouvelle-Calédonie

Bernard	Robineau	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	Nouvelle-Calédonie
Josina	Tiavouane	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	Nouvelle-Calédonie
Victor	David	Institut de recherche pour le développement	Nouvelle-Calédonie

## ANNEXE

### STRUCTURE DU PLAN DE GESTION DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

VALIDÉ PAR LE COMITE DE GESTION DU 7 JUILLET 2016

#### **Chapitre 1. UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTEGE**

La protection du patrimoine naturel vise à assurer la résilience des processus écologiques assurant l'épanouissement des espèces sauvages et des hommes. Les composantes structurelles et fonctionnelles des écosystèmes sont conservées afin de maintenir les services qu'ils fournissent, notamment dans un contexte de dérèglement climatique. Le patrimoine culturel matériel et immatériel, moderne et ancien, doit être connu, reconnu, protégé et valorisé afin que l'histoire et l'identité du Parc soient affirmées dans sa dimension humaine

*Objectif 1. Protéger les écosystèmes et leur connectivité*

*Objectif 2. Protéger les espèces patrimoniales, rares et migratrices*

*Objectif 3. Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel*

*Objectif 4. Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel*

#### **Chapitre 2. DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS**

Des usages compatibles avec la préservation des écosystèmes, des espèces patrimoniales et des ressources : tourisme, pêche, transports maritimes et futurs usages devraient s'engager dans une démarche éco-responsable reconnue.

Le plan de gestion reconnaît la compatibilité des usages avec la protection des écosystèmes dès lors que sont remplis les objectifs suivants :

*Objectif 5. Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable*

*Objectif 6. Garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats*

*Objectif 7. Diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts*

*Objectif 8. Se préparer aux usages futurs*

### **Chapitre 3. UNE BONNE GOUVERNANCE**

La gouvernance se rapporte au pilotage du parc, en particulier la composition et le fonctionnement des instances qui y participent, et les modalités par lesquelles sont prises les décisions relatives au parc. La bonne gouvernance s'apprécie concrètement en termes d'efficacité ; elle signifie que les décisions satisfont des critères comme la participation, la transparence, la responsabilité, ou le respect des pratiques et coutumes.

*Objectif 9. Assurer le bon fonctionnement des instances du parc*

*Objectif 10. Impliquer les populations*

*Objectif 11. Evaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion et son efficacité et ses résultats*

*Objectif 12. Renforcer, optimiser et mutualiser les moyens*

### **Chapitre 4. UN PARC INTEGRÉ A L'ECHELLE LOCALE, REGIONALE ET INTERNATIONALE**

Le parc couvre tout l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Sa bordure extérieure correspond aux limites de la ZEE adjacente au Vanuatu, Salomon, Australie et Fiji. Il doit pour autant prendre en compte les modes de gestion l'environnant au niveau régional.

Le parc doit aussi articuler sa gestion aux réglementations provinciales et règles coutumières afin de faciliter la cohérence des mesures et la mutualisation des moyens.

En outre, le parc abrite l'un des 6 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, lequel doit être suivi de manière coordonnée avec les autres gestionnaires de sites via le CEN. Enfin, Le parc s'inscrit dans une dynamique mondiale de gestion durable des océans et s'intègre aux différentes plateformes internationales d'échanges et de capitalisation d'expérience.

*Objectif 13. Travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux*

*Objectif 14. Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de corail*

*Objectif 15. Prendre une pleine part dans les relations internationales*